



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23-40

L'an deux mille vingt trois à 10h30
Le 17 octobre, à Chalons à Champagne

Date de convocation	10 octobre 2023
Nombre de délégués:	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	1 vote par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
Mme Raymonde MAHUT (représente M GOSSET)
M Michel DUFLOX (représente Mme DE MONTGON)
Mme Marzia DE BONI (représente M HERBILLON)
Mme Véronique CASTRONOVO
M. Bernard DEKENS (PV de M PAULET)
M Jean Claude JACQUEMART
M Sébastien PAULET
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)
M. Daniel THOMAS (représente M MAUROY)
M. Emmanuel BAUDART
M Hervé CORVISIER
M. Michel LALLEMAND
M. Yvon HUMBLLOT

M. Jean SIMONIN
M Jean Pierre CORVISIER
M Alain REUTER
M. Jean François VALLOIRE
M. Alain DUPOMMIER
M. Claude VALDENNAIRE
M. Alain MOUS (représente M GENGOUX)
M. Eric GILLARDIN
M Michel NORMAND
Mme Valérie WOITIER
Mme Dominique HUMBERT
M Benoit JOURDAIN
Mme Pascale GAILLOT

Objet de la délibération :

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Résultat du vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23-40

Objet de la délibération :

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Le rapport d'activité matérialise l'ensemble des actions portées par l'EPTB sur son bassin versant au titre de l'année écoulée. Ce rapport d'activité est également l'occasion de communiquer sur l'état d'avancement des dossiers.

Le rapport d'activité 2022 a été communiqué aux délégués de l'EPAMA en séance.

Après avis favorable du bureau syndical

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2022 de l'EPAMA



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

